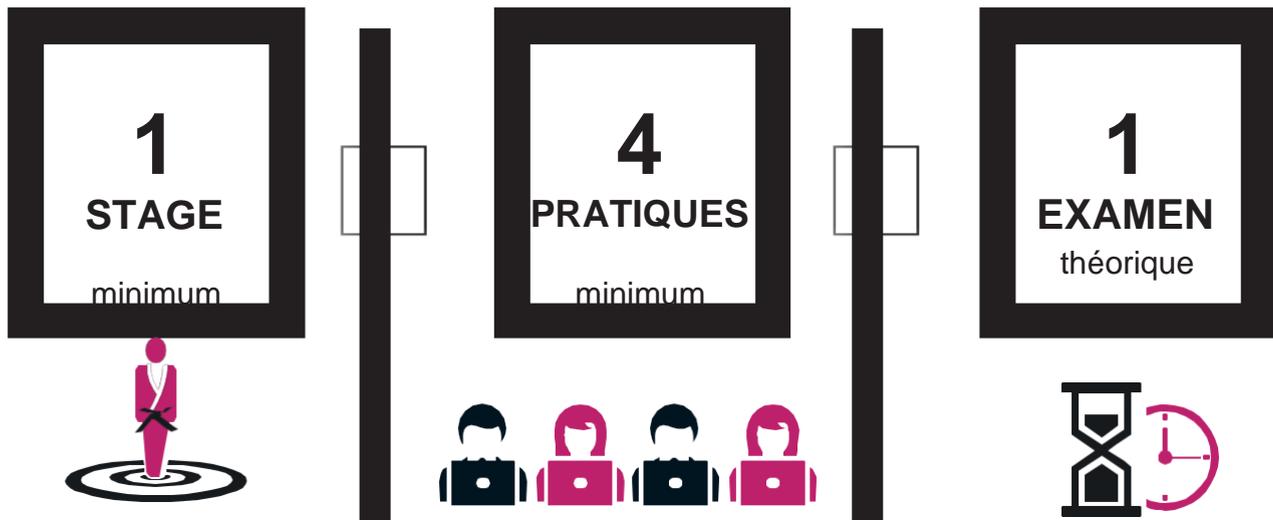


Comment devenir commissaire sportif départemental ?



POUR OFFICIER EN DEPARTEMENT :

Pour les « **Titrés** », suivre au moins 1 stage de rentrée (**INSCRIPTION OBLIGATOIRE PAR EXTRANET**)

• S 08/10/2022	Stage de rentrée Arb. et C. Sportif n° 1	Dojo du croissant	14h00 – 17h00
• D 06/11/2022	Stage de rentrée Arb. et C. Sportif n° 2	Dojo du croissant	09h00 – 12h00

Pour les « **stagiaires** » suivre les stages d'école (**INSCRIPTION OBLIGATOIRE PAR EXTRANET**)

• S 22/10/2022	C.S. - Stage école n° 1	Dojo du croissant	14h00 – 17h00
• D 13/11/2022	Arb. et C.S. - Stage école n° 2	Dojo du croissant	09h00 – 12h00
• S 03/12/2022	Arb. et C.S. - Stage école n° 3	Dojo du croissant	14h00 – 17h00

- **Ecole n°1 + examen** : Engagements, pesées, notations, règlement
- **Ecole n°2 + examen** : Tableaux et repêchages
- **Ecole n°3 + examen** : Poules et relations grade/championnat

Les stages de rentrée s'adressent aux commissaires sportifs titrés et aux commissaires en formation désirant effectuer une pratique ayant lieu avant le 1^{er} stage d'école du 22/10/2022. L'école est ouverte à partir de la catégorie BENJAMIN.

PRATIQUER et être **ÉVALUÉ** positivement au moins **4 FOIS** sur 3 saisons au niveau départemental

prévoir toujours : un stylo, correcteur, fluo, tenue correcte.

Précisions sur la formation de commissaire sportif départemental :

- > le cycle de formation peut se faire sur 3 saisons consécutives
- > ouvert à partir de benjamin, ceinture orange
- > s'inscrire à l'aide du formulaire prévu à cet effet ou lors des stages écoles



PASSER l'EXAMEN théorique de commissaire sportif départemental

prévoir toujours : un stylo, correcteur, fluo, tenue correcte.

Soit par l'école départementale en validant les 3 modules des écoles suivantes (voir les dates ci-dessus) :

- > École **n°1 + examen**
- > École **n°2 + examen**
- > École **n°3 + examen**

Soit en candidat libre en passant l'examen théorique de commissaire sportif :

- D 26 MARS 2023 15h30 Dojo du Croissant - (**INSCRIPTION OBLIGATOIRE PAR EXTRANET**)

La validation des titres a lieu en fin de saison sportive : aucun titre ne sera décerné en cours de saison.